

DEVIS ESTIMATIF

DATE

23 août 2023

MANDAT

2023-52-COBARIC

CLIENT

Marine Gaumer
Émilie Sirois

Entreprise

COBARIC
Comité de bassin
de la rivière Chaudière

web@cobaric.qc.ca
communications@cobaric.qc.ca

DESCRIPTION DU MANDAT

Logo complexe et charte graphique : 650 \$

Papeterie : 200 \$

- Lettre en-tête
- Enveloppe

Gabarit Powerpoint (3 gabarits : page couverture, page de section, page de contenu standard) : 200 \$

Bandeau signature courriel : 60 \$

ESTIMATION

- Gestion de projet
- Conception des maquettes
- Ajustements sur concept (7h / inclus dans estimation)
- Réalisation du mandat
- Production technique pour impression/ou diffusion

TOTAL

1110 \$

Taxes en sus

01 Coûts

Les coûts ont été estimés sur la base des informations fournies par le client. Ceux-ci n'incluent pas les taxes (TPS et TVQ). Des ajouts ou des modifications au mandat décrit dans l'offre de services peuvent entraîner des frais supplémentaires. La conception de produit est au taux de 30 \$ l'heure.

02 Durée de validité de l'offre de service

L'offre de service reste valide pour signature durant 30 jours ouvrables.

03 Refus ou annulation par le client

Le client ne pourra refuser le travail que s'il ne correspond pas à la description des travaux dans l'offre de services. Toute autre forme de refus sera considérée comme une annulation de la commande. Si l'annulation intervient une fois le travail commencé, un pourcentage du prix total du contrat au prorata du travail réalisé sera payé par le client ; si l'annulation intervient une fois le travail terminé, le client s'engage à payer la totalité (100 %) du prix du contrat.

04 Délais de livraison

Les étapes du mandat seront complétées selon l'offre de services approuvée, à condition que le client respecte les délais prévus pour fournir les informations, le matériel (ex. : texte, image, logo, etc.) et les approbations requises. Tout délai d'approbation trop long de la part du client entraînera une révision de la date de livraison. Aucune responsabilité ne sera assumée par Le STUDIO jeune coop dans ces cas.

05 Responsabilité du client

Le client est responsable de l'obtention des droits requis afin d'utiliser toutes les références (textes ou images) pour l'exécution et pour la diffusion des produits réalisés par Le STUDIO jeune coop.

06 Ajustements sur le concept retenu

Nous incluons une période d'ajustement des visuels sur le concept retenu. Les demandes doivent représenter un maximum de 20% du temps de réalisation du mandat (Ex. : 1 heure d'ajustements pour un projet de 5 heures). Il n'y aura aucune modification sur les éléments déjà approuvés. Si vous dépassez le 20% inclus dans l'offre de services, vous en serez informé. Toute correction supplémentaire sera au tarif de 30 \$ l'heure.

07 Approbations de production

S'il y a lieu, chaque maquette d'une production imprimée devra être approuvée par le client avant l'impression et chaque maquette d'une production écran devra être approuvée par le client avant l'intégration du design. Le STUDIO jeune coop ne pourra être tenu responsable d'erreurs ou d'omissions une fois que le client aura approuvé les maquettes par courriel.

08 Présentation des maquettes

Tous les éléments non retenus par le client demeurent la propriété exclusive du STUDIO jeune coop.

09 Modalités de paiement

Le client recevra une facture PDF par courriel à la fin du mandat et la totalité sera payable à la réception. Le chèque ou le virement Interac devra être fait à l'ordre du Cégep de Sainte-Foy. Plus de détails seront fournis avec la facture.

10 Signature du contrat

L'acceptation par courriel de cette offre de service tiendra lieu de contrat. Il faut s'assurer que le PDF de l'estimation est joint dans le message d'approbation.